

La sécurité est au centre de toutes nos préoccupations.



Responsable de traitement du fichier de référence pour tout ce qui touche à l'identification des personnes physiques, le service du Registre national s'attache en permanence à renforcer la sécurité des données dont il est le dépositaire afin d'en assurer la confidentialité et l'intégrité.

Depuis le début de l'année 2008, les fiches RN1 et travaux d'exploitation sont mis à disposition des communes par le biais de l'accès à un serveur FTP sécurisé moyennant une authentification via la carte d'identité, tous les envois postaux de fiches et listings sous format papier ont été supprimés. Les envois sur support digital par courrier postal de données à caractère personnel ne sont effectués que moyennant encryptage préalable des données.

Depuis septembre 2008, le même système est appliqué en ce qui concerne la communication des clefs d'accès pour la consultation des données.

La sécurisation au niveau de la communication des données a en outre permis de faire œuvre de simplification administrative et de diminuer drastiquement la consommation de papier ce qui ne peut qu'être profitable à l'environnement.

Au niveau de la gestion des utilisateurs internes pour ce qui concerne l'accès aux différentes applications, un marché a été conclu en vue du développement d'un système de gestion des utilisateurs et des accès ; l'exécution de celui a démarré fin 2008 de manière telle que ce système pourra être mis en application dans le courant du premier trimestre 2009.